

Nous voulons les mêmes droits que les hétérosexuels

Ce qui est malsain dans le débat entourant le mariage entre conjoints de même sexe – mariage civil, évidemment, nous ne demandons rien aux religions – ce n'est pas tant la rectitude politique que l'absence de rigueur de pensée.

La situation est très simple, les faits sont clairs. Les lesbiennes et les gais sont des citoyens égaux à tous les autres. Les couples de même sexe sont égaux aux couples de sexe différent. Les familles homoparentales sont égales aux familles hétéroparentales. C'est ce que garantit la Charte, et c'est le consensus scientifique. Cette égalité implique l'ouverture du mariage civil aux conjoints de même sexe, et c'est donc la seule conclusion à laquelle pouvaient en venir et en sont venues les différentes cours provinciales (Colombie-Britannique, Ontario, Québec) auxquelles la question du mariage entre conjoints de même sexe a été soumise.

Oui, j'ai bien parlé d'un consensus scientifique. Du point de vue scientifique, il est reconnu, sans la moindre controverse, que les enfants élevés au sein d'une famille homoparentale se développent aussi bien, et ce, à tous les niveaux, que les autres enfants. (American Academy of Pediatrics, Danielle Julien Ph. D.)

Certains prétendent que le but du mariage est la procréation. Que font-ils des personnes hétérosexuelles trop âgées pour procréer qui se marient tout de même ? Leur union serait-elle absurde ? Feraient-elles preuve d'une grande incohérence dans leur irrespect de ce que représente le mariage ? Non, bien sûr.

Si des couples de sexe différent choisissent le mariage en sachant pertinemment que la procréation n'en fera pas partie, il doit donc y avoir d'autres raisons qui les poussent à officialiser leur relation de la sorte : un grand amour, de l'engagement, de la fidélité, du partage, une affirmation de cet engagement devant la société et une reconnaissance officielle de cet engagement par la société et l'État. Tout ce qui fait du mariage un mariage, c'est ce que nous voulons. Nous ne sommes pas des colocataires particuliers, nous formons des unions conjugales amoureuses et engagées. Et quand nous arrivons à un certain point de notre relation, nous voulons avoir le choix d'officialiser cet engagement, comme tous les autres citoyens et citoyennes par le mariage ou comme conjoints de fait.

Quant à l'union civile, sa portée légale à tous points de vue est égale à celle du mariage, à quelques éléments près. Toutefois, la seule raison pour laquelle la création de cette institution était acceptable, c'est que le Québec n'avait pas la juridiction pour nous permettre le mariage qui est de ressort fédéral. Alors que dire d'une union civile à l'échelle canadienne ? C'est impossible ! Seul le mariage est de compétence fédérale, les partenariats sont du ressort provincial. Mais ultimement, même si le Canada amendait sa constitution pour créer un partenariat enregistré idéal et uniforme d'un océan à l'autre, il reste que ce serait de la discrimination et de la ségrégation, comme si dans une école, on séparait les écoliers Noirs des écoliers Blancs. On ne peut avoir deux types d'union ayant la même portée légale mais avec des noms différents en fonction de l'orientation sexuelle des conjoints.

C'est pourtant si simple à comprendre. Les raisons qui inspirent certains couples de même sexe à vouloir se marier sont les mêmes que celles qui inspirent certains couples hétérosexuels à le faire.

Dominique Dubuc

Membre du Conseil d'administration de Égale Canada

Erratum

Dans le dernier numéro de *Nouvelles CSQ* (Vol. 24, n° 1), sous la rubrique *Sur le terrain*, à la page 20 du magazine, la photo de l'enseignante a été identifiée à Céline Veilleux au lieu de Marie Varin. Nous regrettons cette malencontreuse erreur.

Marie-France Hirigoyen au Centre St-Pierre

Je lu le très intéressant article de Nicole Marchand sur le harcèlement psychologique dans votre dernière édition. Je profite de l'occasion pour vous informer que M^{me} Marie-France Hirigoyen tiendra au Centre St-Pierre un séminaire sur cette question le 13 novembre, de midi à 16 h 30. Ayant pour titre *Agir contre le harcèlement moral au travail*, ce séminaire abordera les questions suivantes : la définition du harcèlement, ses origines, les cinq formes de harcèlement, les méthodes de harcèlement et les conséquences sur la santé. Elle fera également des études de cas pratiques.

Pour réserver votre place ou pour un supplément d'information, appelez madame Ginette Lefebvre au Centre St-Pierre, (514) 524-3561.

Yvan Poulin

Centre St-Pierre

La réingénierie et nous

À ma connaissance, le mouvement des caisses populaires Desjardins a été le premier à se servir du mot *réingénierie* au Québec. Le résultat a été la fusion de succursales, la diminution du personnel et des heures d'ouverture, et une prolifération des guichets automatiques.

Aujourd'hui, plus de 10 ans plus tard, le même concept refait surface. Le gouvernement du Parti libéral du Québec nous promet une diminution importante de la fonction publique, la vente ou la remise à l'industrie privée des « canards boiteux » selon leur vision des choses, et j'en passe. Ça ressemble beaucoup à du déjà vu.

Mais est-ce vraiment de la réingénierie ? Pour essayer de comprendre, je suis retourné à mes livres et voici ce que j'y ai trouvé.

Le concept de la réingénierie a été mis de l'avant au début des années 1990 par le docteur Michael Hammer, professeur à l'Université Harvard, et par James Champy, président d'une firme de consultant, CSC Index de Cambridge, qui a été le premier à développer et pratiquer la réingénierie.

Ce concept a été mis sur pied pour l'industrie privée, et les nombreux livres sur le sujet en font foi. Par contre, certains tentent de l'appliquer dans d'autres domaines. Mais avant de définir ce qu'est la réingénierie, les auteurs ont cru bon de faire des mises en garde.

Les auteurs tiennent à souligner aux personnes intéressées par la réingénierie quatre mauvaises interprétations ou faux usages de la réingénierie qu'on retrouve dans le livre *The Reengineering Revolution*.

1. **La réingénierie n'est pas du *downsizing*** ; ce n'est pas diminuer le personnel ou les emplois pour améliorer la situation financière de l'organisation à court terme, ce qui est, selon les auteurs, un leurre, superficiel et uniquement réactif. Faire la réingénierie, c'est de trouver des moyens plus efficaces.
2. **Ce n'est pas la restructuration de l'organisation**, c'est-à-dire de se débarrasser de certaines unités.
3. **Ce n'est pas l'automatisation**. Même si la technologie peut aider à améliorer la situation de l'organisation, il faut trouver de nouveaux moyens de faire et non de se servir des technologies pour essayer d'améliorer ce qui existe déjà.
4. **Ce n'est pas la même chose que c'était** ; c'est de créer une plus-value pour le client.

Le mot clé, comme le dit si bien M. Hammer, c'est le client. La réingénierie, c'est de connaître ce que le client veut et comment l'organisation peut mieux y répondre. Est-ce que c'est ce que nos élus veulent faire ? Je ne le crois pas.

La réingénierie c'est, selon Michael Hammer, la façon de « repenser dans ses fondements et revoir radicalement les processus dans le but d'améliorer considérablement la performance ».

Or, jusqu'ici, c'est de *downsizing* (réduction de personnel) et de restructuration de l'État dont on entend le plus parler. Or, va-t-on améliorer le service aux clients de l'État avec moins de personnel ou en abandonnant de grands pans à l'industrie privée ?

Examinons un de ces concepts plus en profondeur dans le discours du gouvernement, soit la réduction de la taille de l'État.

On veut réduire le nombre de fonctionnaires. Mais qui sont ces fonctionnaires ?

Dans la santé, ce sont les cadres, les infirmières, les préposées et les préposés aux malades et même les médecins. Y a-t-il trop de fonctionnaires dans ces établissements ? Je crois que la majorité des contribuables vous diront qu'au contraire, il n'y en a pas assez pour répondre adéquatement aux besoins des malades.

Dans le secteur de l'enseignement, ce sont les cadres, les enseignants et les enseignantes, le personnel professionnel et le personnel de soutien. Encore une fois, y a-t-il trop de fonctionnaires dans ces établissements ? Je crois également que non, d'autant plus qu'on leur demande d'améliorer continuellement le nombre de diplômés.

Les fonctionnaires ont appris à faire plus avec moins (de personnel et d'argent) depuis les années 1980. Mais ils ont atteint un point où toute compression supplémentaire ne fera que diminuer des services à la clientèle qui ne peuvent plus diminuer. À force de faire plus avec moins, on fait maintenant moins avec moins. Le manque d'infirmières dans les hôpitaux et le manque de conseillers d'orientation dans nos écoles n'en sont que deux exemples qui parlent d'eux-mêmes.

La réingénierie n'est pas une mauvaise chose en soi si elle permet de donner un meilleur service à la clientèle. Or, il semble que les clients seront les grands oubliés de cette réforme.

Jacques Legault

Aide pédagogique au collège de Saint-Jérôme

Babillard

Le Groupe en Fête vous propose les soupers-spectacles thématiques: Croisière en fête, Folles nuits de Chicago et Retour vers le futur. Chaque thématique comprend un repas savoureux de quatre services, des chorégraphies amusantes, de l'animation et une invitation à danser. Idéal pour syndicats et associations, anniversaires, mariages, party de bureau, etc. Bref, pour ajouter un brin de folie dans vos soirées, venez nous voir : (450) 654-5064, 1 888 899-5064 www.groupeenfete.ca

Pour voir publier votre lettre,
vous pouvez nous écrire :

• par courrier :

Nouvelles CSQ
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3

8

• par courriel :
allaire.luc@csq.qc.net

• par télécopie :
(514) 356-9999